



Note d'informations aux parents d'élèves en élémentaire, au collège ou au lycée en cas de fermeture d'une classe

A Malleloy, le 01/02/2022

Madame, Monsieur,

La classe *de PS /MS* de l'Ecole de Malleloy fréquenté par votre enfant est **fermée en raison d'un ou plusieurs cas confirmés de COVID-19**. Votre enfant a été en contact avec ce ou ces cas positifs et par mesure de précaution, il doit rester isolé.

Vous avez un rôle essentiel pour limiter les risques de contagion et protéger vos proches.

Il faut strictement veiller au respect des consignes sanitaires pendant la période d'isolement.

Votre enfant doit rester isolé **7 jours à partir de la date d'envoi de ce courrier/courriel**. Il ne sera pas nécessaire de faire de test à l'issue des sept jours.

Le retour à l'école se fera le lundi 21 février à l'issue des vacances.

En cas de symptômes pendant la période d'isolement, un test doit être réalisé immédiatement, n'hésitez pas à contacter votre médecin traitant.

Votre enfant a moins de 16 ans et aucun des deux parents ne peut télétravailler : ce courrier/courriel vaut attestation à remettre à l'employeur pour un des parents.

Pour les salariés, remettez ce courrier/courriel à votre employeur comme justificatif d'absence. Il ouvre droit au chômage partiel (ou à autorisation spéciale d'absence pour le secteur public).

Pour les non-salariés, rendez-vous sur [declare.ameli](http://declare.ameli) ou [declare.msa](http://declare.msa) pour obtenir un arrêt de travail.

Signature du chef d'établissement

Sylvain SALEUR